



Demande de location de matériel

(à déposer 2 mois avant la date de la manifestation)

Le demandeur :

<u>Nom/Prénom</u>	
<u>Adresse</u>	
<u>Tel fixe :</u> <u>Tel mobile :</u>	
<u>Mail :</u>	

Sollicite la location du matériel municipal pour :

<u>Motif de la location</u>	<input type="checkbox"/> Anniversaire	<input type="checkbox"/> Mariage
	<input type="checkbox"/> Baptême	<input type="checkbox"/> Autre :
<u>Date</u>	Du :	
	Au :	
<u>lieu</u>		

Matériel souhaité :

Matériel	Quantité souhaitée	Quantité acceptée	Etat de départ
Chaises intérieur: 130	X 1€=	<input type="checkbox"/> Neuf <input type="checkbox"/> Bon état <input type="checkbox"/> Usagé
Chaises extérieur : 130	X 1€=	
Tables pliantes (bois) 22	X 5€=	<input type="checkbox"/> Neuf <input type="checkbox"/> Bon état <input type="checkbox"/> Usagé
Plateaux et tréteaux : 40	X 2€=	<input type="checkbox"/> Neuf <input type="checkbox"/> Bon état <input type="checkbox"/> Usagé
Barrières de sécurité : 30	X 1,50 €=	<input type="checkbox"/> Neuf <input type="checkbox"/> Bon état <input type="checkbox"/> Usagé
<u>TOTAL :</u>		<u>Somme à payer :</u>	<u>Etat de retour :</u> <input type="checkbox"/> Conforme au départ <input type="checkbox"/> Dégradé

Constat de dégradations :

.....

.....

.....

.....

S'engage à retirer le matériel le vendredi sauf si jour férié, le matériel sera retiré le jeudi, entre 16h et 17h au local de stockage situé à la salle municipale de la Font de Mazade.

Il sera restitué le lundi de 8h à 8h30 au lieu de stockage.



Le preneur doit s'acquitter de la somme forfaitaire, comme le prévoit la délibération du conseil municipal, au moment de la réservation. Un chèque de caution de 500€ ainsi que la signature du règlement intérieur sont exigés pour finaliser la réservation.

Le responsable municipal prendra contact avec le demandeur pour lui confirmer sa réservation.

St Marcel d'Ardèche, le

Signature du demandeur

Signature du responsable municipal

Cadre réservé au secrétariat municipal

Documents constituant le dossier :

- Demande de location de matériel
- Règlement signé de mise à disposition du matériel communal
- Chèque de caution de 500€ à l'ordre du trésor public
- Chèque de règlement de location à l'ordre du trésor public
- Attestation d'assurance pour la location du matériel